

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 27 novembre 2006 fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplois de la catégorie C

NOR : FPPA0600131A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ;

Vu le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunérations pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat, modifié par le décret n° 2006-1459 du 27 novembre 2006,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'échelonnement indiciaire applicable aux échelles 3, 4 et 5 de rémunération de la catégorie C instituée par l'article 1^{er} du décret du 29 septembre 2005 susvisé est fixé ainsi qu'il suit :

ÉCHELONS	INDICES BRUTS		
	Echelle 3	Echelle 4	Echelle 5
11 ^e échelon	388	409	446
10 ^e échelon	364	382	427
9 ^e échelon	347	374	396
8 ^e échelon	333	360	379
7 ^e échelon	324	343	363
6 ^e échelon	314	333	347
5 ^e échelon	305	320	334
4 ^e échelon	298	307	321
3 ^e échelon	293	298	307
2 ^e échelon	287	290	298
1 ^{er} échelon.....	281	287	290

Art. 2. – L'échelonnement indiciaire applicable à l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C instituée par l'article 1^{er} du décret du 29 septembre 2005 susvisé est fixé ainsi qu'il suit :

ÉCHELONS	ÉCHELLE 6
	Indices bruts
Spécial.....	499
7 ^e échelon	479
6 ^e échelon	449
5 ^e échelon	422
4 ^e échelon	394
3 ^e échelon	375
2 ^e échelon	360
1 ^{er} échelon.....	343

Art. 3. – L'arrêté du 29 septembre 2005 fixant les grades et emplois de la catégorie C est abrogé.

Art. 4. – Le présent arrêté, qui prend effet le premier jour du mois qui suit sa date de publication, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 2009.

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
THIERRY BRETON

Le ministre de la fonction publique,
CHRISTIAN JACOB

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
JEAN-FRANÇOIS COPÉ